

Bordeaux, le 28 septembre 2020

OBJET : cotisation APLAES année universitaire 2020-2021

Chères et chers collègues,

Veuillez trouver ici, comme chaque année, l'appel à cotisation de l'APLAES. Deux procédures existent.

I. Concernant les collègues exerçant dans une section pourvue d'un secrétaire-trésorier :

1° Chacun verse au secrétaire-trésorier de sa section sa cotisation individuelle dont le montant est défini ci-dessous (inchangé par rapport aux années précédentes) :

Catégorie	En activité	Retraité(e)
Titulaires (CPGE et universités [MCF, PR, PRAG])	20 €	15 €
Non titulaires (ATER, doct. contractuels, chargés de cours)	10 €	
Bienfaiteurs	25 € et plus	

2° Le secrétaire-trésorier m'envoie **un chèque unique** correspondant au montant global des cotisations qui lui sont versées, à l'ordre : APLAES.

3° Le secrétaire-trésorier joint au chèque de règlement un tableau des membres de sa section inspiré du modèle ci-dessous.

Nota : il est aussi possible de procéder à la même opération par virement (privilégiez là encore un virement unique pour l'ensemble de la section).

II. Les collègues isolés sont quant à eux invités à me verser directement leur cotisation.

Je prie les secrétaires-trésoriers et les membres isolés de bien vouloir m'adresser un chèque à l'ordre de l'APLAES (ou un virement) **au plus tard le 31 décembre 2020** :

Guillaume FLAMERIE de LACHAPELLE
42, rue de Bel-Orme (appt. E 405)
33000 Bordeaux

J'accuserai immédiatement réception de l'envoi.

Je suis bien entendu disposé à fournir tout complément d'information et toute précision nécessaires.

Je vous prie d'agréer, chères et chers collègues, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Guillaume Flamerie de Lachapelle

